

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 16 juillet 2012**

---

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert DEPLATIERE, Maire, a pris les décisions suivantes :

**Présents** : Mrs DEPLATIERE, GRANDJEAN, MASSARD, LAPALUD, GUICHON, VIALON, MANGUELIN, MILLET, Mmes BOUVET, , BURDET, CORNET, CAMPANT , GUYENNET,

**Excusé** : Stéphane GENIN

**Absente** : Stéphanie COTTE

**Secrétaire de séance** : Jean Paul GRANDJEAN

**1) APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal du 14 juin 2012 est approuvé à l'unanimité

Stéphane LAPALUD informe le Conseil que Cathie PONCET conserve sa fonction au sein de la cantine .  
Le Maire informe que le pot de départ de Monsieur MARTIN s'est très bien passé.

**2) Fossé CURTET**

Le Maire informe le conseil qu'il a rencontré la société AXIS Conseil pour le bornage du fossé CURTET. Après réflexion, il n'apparaît pas utile de procéder au bornage étant donné que c'est ce même cabinet qui avait borné le terrain de Mr et Mme COINTET. Ces derniers sont donc propriétaires du fossé. Il reste à la commune la possibilité de contourner la propriété.

Le Maire a pris contact avec la famille COINTET pour les avertir de l'évolution du dossier concernant le fossé Curtet, il leur a également fait part du projet Chasse et Pêche.

Le Maire prendra également contact avec Gestion et Patrimoine de la Dombes pour avoir l'autorisation de Madame Giraudet pour passer sur sa propriété. En cas de désaccord, la préfecture prendra le dossier en main avec la mise en place d'une enquête publique et tranchera avec sans doute le passage sur la canalisation existante.

Jean Paul GRANGJEAN fait remarquer que l'on a perdu un an.

Stéphane LAPALUD s'inquiète sur le fait que Madame GIRAUDET demandera à ce que le terrain devienne constructible.

Eric VIALON et Stéphane LAPALUD s'interrogent sur la nécessité de faire border tout le terrain, le Maire répond que cela n'est plus nécessaire car le problème se situait chez les COINTET.

Dans le cadre du contrat de rivière la commune adhérente au Syndicat Renom Chalaronne peut bénéficier d'une subvention de l'agence à hauteur de 30 % des travaux cumulés de 20% du Conseil Général.

**3) Chasse et Pêche**

Le nouveau projet prend en compte la demande de Roger MILLET. La Semcoda a contacté Monsieur et Mme COINTET pour l'acquisition d'une bande de terrain, ils accepteraient éventuellement de vendre si la vente du terrain est au prix du terrain constructible non viabilité. Cette bande permettrait d'élargir l'accès au parking ce qui rendrait le projet plus attractif et plus fonctionnel.

Prochaine réunion le 20 septembre prochain.

Du fait d'une bonne gestion et d'un bon taux de remplissage, la SEMCODA est bénéficiaire de 26 millions euros après impôts ;

Rappel : Afin de conserver la licence 4 le bar de Chasse et pêche doit être ouvert au moins une fois tous les 3 ans pendant une semaine.

En août 2010, la buvette avait été ouverte et avait rapporté à la commune 985 euros, somme attribuée pour le fleurissement.

Du fait des travaux qui vont débuter en 2013, il est nécessaire de ré ouvrir la buvette pour ne pas perdre la licence.

Après renseignement auprès des services des douanes et de la préfecture, il semblerait qu'une formation de trois jours soit obligatoire.

Il a été décidé d'anticiper la réponse de la préfecture et d'ouvrir chasse et pêche du vendredi 24 août au vendredi 31 août de 9 heures à 13 heures. Un tableau sera envoyé à l'ensemble des élus pour s'inscrire afin d'organiser les permanences.

Le Maire rappelle également qu'il a lieu de mettre en place une régie de recettes avec un régisseur titulaire et un régisseur suppléant.

#### **4) Bibliothèque**

Opération en cours pour récupérer la somme restant sur le compte chèque et sur le livret A soit plus de 1000 euros.

Une prise de contact est prévue le jeudi 18 juillet en mairie avec les bénévoles pour mettre en place définitivement la régie bibliothèque.

#### **5) Communauté de Communes Centre Dombes**

La prise de compétence « Petite Enfance » continue à être discutée ; mais il faut savoir que le coût de fonctionnement des trois mini crèche correspond à 40 % du budget de la communauté de communes.

La CCCD aurait souhaité acquérir le bâtiment des fermiers de la Dombes du Parc aux Oiseaux pour mettre en place un office de tourisme adapté.

Le Conseil Général a décidé de le supprimer pour refaire l'entrée et restructurer les parkings,

Pascal Manguelin informe que le chemin de la Villardières est abimé. La CCCD sera prévenue.

#### **6) Rapport sur l'eau**

Le rapport sur l'eau établi par le Syndicat des Eaux Renom –Chalaronne est disponible en Mairie. L'eau est de bonne qualité. La quantité vendue reste stable. Il est envisagé d'ouvrir le 2<sup>ème</sup> puits.

Le branchement d'eau des jardins familiaux a été réalisé gratuitement.

Le dégrèvement sur la facture d'eau du stade a été accordé.

#### **7) Compte rendu de réunion**

-Un groupe du CDRA, dirigé par Madame le Maire de Saint Nizier le Désert, travaille sur le patrimoine Etang de la Dombes avec pour thématique comment communiquer sur les étangs de la Dombes avec la population et principalement avec les écoles. L'objectif est de travailler avec les collèges et les lycées (Cibeins).

Le Maire informe que l'étude du PNR est terminée et montre qu'il y a opportunité à le créer. Dossier en Cours

-Conseil d'Ecole du 19 Juin 2012

188 élèves prévues à la rentrée 2012 soit 26,86 élèves par classe.

Cela fait au total 15 élèves de plus qu'en 2011. Il est rappelé qu'une ouverture de classe est envisagée à partir de 196 élèves.

#### **8) Questions diverses**

☞ Le Maire s'interroge sur la nécessité de faire un bulletin municipal

Après un tour de table, il a été décidé de faire un bulletin à l'automne qui sera distribué en début d'année 2013.

Robert DEPLATIERE, Jean-Claude MASSARD, Monique CORNET, Dominique BURDET, Céline BOUVET sont volontaires pour travailler sur le bulletin municipal.

Pierre MILLET demande le coût de ce bulletin. Du fait des demandes d'encarts publicitaires, le bulletin

devrait s'autofinancer.

Rachel CAMPANT informe qu'elle s'occupera de rédiger l'article concernant la MARPA.

Jean-Paul GRANDJEAN est favorable mais ne sera pas disponible.

☞ Le Maire propose au Conseil l'achat d'un girobroyeur chez Girard pour un montant de 1.850,00 HT. Ce qui permettrait d'entretenir les abords des jardins familiaux et utiliserait le tracteur de la mairie.

Philippe GUICHON appuie la démarche du Maire en insistant sur le fait qu'il permettrait d'entretien des chemins de la commune et des abords de la station d'épuration.

Stéphane LALAPLUD se demande si Mickael aura suffisamment de temps pour tout faire.

Eric VIALON Informe que Mickaël ne l'a pas sollicité pour essayer le matériel de la CUMA.

Pour information, le conseil avait voté un budget de 5.000,00 euros en mars dernier pour cet équipement.

☞ Le Conseil municipal à l'unanimité accepte l'adhésion de la Communauté de Communes Montmerle trois Rivières à l'EPF.

☞ Le Maire informe le Conseil des différentes manifestations qui auront lieu à Marlieux et demande aux conseillers d'être présents dans la mesure du possible.

- Apéro concert le samedi 21 juillet à 12 heures avec le festival Cuivres en Dombes
- du 6 au 12 août l'association OPEN ARTS organise un symposium autour de la peinture.

### **DATES A RETENIR**

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| -Commission PLU                 | - le lundi 3 septembre à 17H30                                  |
| -Commission Bâtiments<br>Stade) | - le lundi 10 septembre à 17H30 (Dossier vestiaire Foot et City |
| -Conseil municipal              | -le lundi 24 Septembre à 20 heures                              |
| -Commission Bulletin Municipal  | -le mardi 2 octobre à 20 heures                                 |

L'ordre du jour est terminé, la séance est close à 23h00